[Text]

such circumstances, in addition to the regular force, in assistance to the civil authority.

The question of training them specifically for it is one that requires a bit of imagination, in dealing with, say, the subject of training a unit to practise the advance to contact and the communications. All of those things are in fact applicable in fighting a forest fire, which is a moving front.

Many of those things are required in dealing with floods and that type of thing. The emergency aspects can come out of the normal operational training and preparation people receive.

The other things we need to recognize, with the emergency legislation you now have before the house to consider, that you do have these various levels of emergency, and therefore, the provisions to be able to make available the reserves, as well as the regulars, that are within those acts, are important to facilitating that capability, as are the aspects referred to in the Council's paper on the subjects of job protection and other aspects for all the people called out.

M. Ferland: Merci beaucoup, monsieur le président.

D'une part, ce que je trouve regrettable, ce soir, monsieur le président, c'est que les chaises de l'Opposition sont vides; je trouve cela regrettable. Nous avons une occasion en or de rencontrer les gens du milieu des affaires et de l'entreprise canadienne et nos collègues de l'Opposition brillent par leur absence, alors je pense que c'est un peu regrettable. Lorsqu'on aura à présenter un rapport, ils vont sûrement le critiquer comme de coutume, mais ils n'auront pas participé au débat.

Je trouve intéressant ce que vous dites lorsque vous faites mention entre autres au rôle que l'on pourrait donner aux forces de réserve quant aux feux de forêts. Il faut tenir compte d'un certain facteur, c'est qu'au Canada, c'est une fédération et il y a des lois provinciales et des lois fédérales, et on ne peut pas intervenir sur le territoire d'une province sans l'autorisation de la province ou sans qu'il y ait une demande de faite par la province.

Bien sûr, ce serait, je pense, idéal si on pouvait avoir cette formule-là automatique: il y a un feu de forêt, bon, et on peut demander immédiatement aux forces militaires d'intervenir, on sauverait peut-être beaucoup plus d'acrage de bois tous les ans, si je me base un peu sur l'expérience que mes collègues de Colombie-Britannique ont vécue il y a quelques années, lorsque l'armée est intervenue, et qu'il y avait à peu près la moitié de la province en feu. Alors, c'est triste, mais la difficulté était que les Forces armées ne pouvaient pas intervenir sans d'abord qu'il y ait une demande officielle de faite par la province. C'est toujours le dilemme dans lequel on est obligé de vivre.

Cependant, on parle des réserves et du rôle qu'elles devraient jouer; je pense qu'on est tous d'accord un peu

[Translation]

l'utilisation des forces de réserve dans de telles circonstances, comme ajout aux forces régulières, pour d'aider les autorités civiles.

La question de les former précisément pour cela exige un peu d'imagination pour traiter, disons, de sujets comme la formation d'une unité qui doit s'exercer aux communications et aux manoeuvres d'approche. Tout cela s'applique à la lutte contre les feux de forêt, où le frontest sommes toute mobile.

On a besoin aussi de ce genre de compétences dans le cas d'inondations et autres choses du genre. La formation opérationnelle donnée ordinairement aux réservistes peut aussi les préparer à faire face aux urgences.

Ce qu'il nous faut aussi reconnaître, compte tenu du projet de loi sur les urgences que vous examinez maintenant en Chambre, c'est qu'il existe, justement, divers niveaux d'urgence et que les dispositions de la loi permettant de mettre les forces de réserve, aussi bien que les forces régulières, à la disposition de qui de droit sont importantes. Il est important aussi, si l'on veut faciliter le recours à de telles mesures, de tenir compte des autres aspects soulevés dans le mémoire du Conseil, c'est-à-dire la protection des emplois civils des réservistes et autres questions connexes touchant ceux qui sont mobilisés.

Mr. Ferland: Thank you very much, Mr. Chairman.

On the one hand, what I find regrettable tonight, Mr. Chairman, is that the opposition seats are empty; I find that quite regrettable. We have a golden opportunity here to meet people from the Canadian business and industrial sectors and our colleagues from the opposition are conspicuously absent and I find that unfortunate. When we present our report they will probably be there to criticize it, as usual, but they will not have been there during the debate.

What you say is interesting, especially what you say about the role the reserve could play in fighting forest fires. We do have to take into account the fact that Canada is a federation and that there are provincial and federal laws; we cannot intervene on the territory of any province without the authorization of that province or without a request from the province.

Of course, I think it would be ideal if we could have an automatic formula: as soon as you had a forest fire, you could immediately ask for the participation of our military and perhaps you would save a lot more wood acreage every year, if I go by the experience my B.C. colleagues had a few years ago when the army did intervene when about half the province was already on fire. It was a sad state of affairs, but the problem was that the armed forces could not intervene without first getting an official request from the province. That is the dilemma we have to live with.

However, we are talking about our reserves and their role; I think we are all just about agreed on their role.